

ARRETE PROVISOIRE**ST 23-237****RESTRICTION DE STATIONNEMENT**
19, Avenue Charles de Gaulle

Le Maire de la Commune du Pecq,

VU le Code de la route, notamment les articles L411-1 à L411-6, R110-2, R411-2, R411-8, R411-25, R411-26,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-24, L.2213-1 et L.2213-2, L.2212-1, L.2212-2,**VU** l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière,**CONSIDERANT** la demande d'arrêté de l'entreprise E RTP pour le compte d'ENEDIS, pour une ouverture de fouille ainsi que pour la pose d'une borne plus un ferrassement entre le jeudi 16 Novembre au Jeudi 30 Novembre 2023.**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer le bon déroulement de ces travaux et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement est interdit à hauteur des travaux

Les véhicules contrevenants seront enlevés et mis en fourrière

Les travaux ont lieu entre 9h et 16h30.

Le cheminement des piétons est conservé.

Prévoir 3 places de stationnement.

ARTICLE 2 :La mesure décrite à l'article précédent entrera en application du **Jeudi 16 Novembre au Jeudi 30 Novembre 2023**.**ARTICLE 3 :**

La signalisation et la pré-signalisation nécessaires à la matérialisation du présent arrêté seront assurées par les soins de l'entreprise E RTP.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la notification.

Fait au Pecq, le 07 Novembre 2023


Le Maire,
Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ

13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ

Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 52 54

SUIVEZ-NOUS SUR :

